

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 20 Février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février à dix-heure heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Mercredi 5 Février 2020

Secrétaire de séance : Madame GARCES Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLE Philippe, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric

Suppléants :

M. LENDRE Jean-Baptiste	suppléant de	M. LANSALOT-MATRAS Francis
M. HOUSSAYE Robin	suppléant de	M. HOEPFFNER Michel
M. CAZAURANG Jacques	suppléant de	M. OLYMPIE Jean-Yves
M. PECAUT Philippe	suppléant de	M. TEULADE Alain

Pouvoirs :

M. LARCO Jean-Claude	pouvoir à	M. FRANÇAIS Hubert
----------------------	-----------	--------------------

Excusés/absents :

M. BOURGUET Jacques, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. CONGUES Christophe, M. DEVALS Gérard, M. MIRANDE David, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°5 - 20.02.20 – ETUDE HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'ESCOU

M. MAUDOU présente le rapport n°5.

Les communes de la vallée de l'Escou ont subi plusieurs inondations importantes au cours des dernières années. Des débordements fréquents ont lieu depuis un peu plus de 10 ans, entraînant l'inondation des quartiers et des centres-bourgs de la plupart des communes. En 2018, la vallée a été impactée par deux événements : les 12 et 13 juin et le 16 juillet.

Les communes concernées ainsi que les bassins versants associés sont :

Communes	Principaux cours d'eau concernés
Buziet	Bourmassa / Cambagne / Trébès / Lapeyre
Ogeu-les-Bains	Ayguette / Lapeyre / Escou
Herrère	Moulias / Arriugastou
Escou	Escou / Arriugastou
Escout	Escou / Arriugastou
Précilhon	Escou / Arriugastou
Goès	Escou
Oloron Sainte-Marie	Escou / Arriugastou
Estos	Abérou
Ledeux	Abérou / Gourguet

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Suite à ces événements, le SMGOAO a réalisé deux enquêtes inondations (en 2014 et 2018) auprès des communes de la vallée afin d'obtenir :

- une meilleure compréhension des phénomènes,
- la liste des principales crues historiques sur le territoire,
- un tracé (non exhaustif) des zones inondées en crue,
- une quantification des dommages aux bâtis, entreprises, équipements collectifs, voiries, parcelles agricoles, etc.
- l'ensemble des études existantes auprès des communes.

Ainsi, après analyse, le nombre d'enjeux impactés en crue sur l'ensemble de la vallée de l'Escou, est d'environ :

- 70 bâtis,
- 4 entreprises,
- 4 équipements publics,
- plus de 100 parcelles agricoles,
- une trentaine de voirie.

La connaissance des phénomènes reste aujourd'hui incomplète sur le plan hydraulique et il est donc nécessaire de préciser le risque inondation sur ce territoire fortement impacté.

Pour faire suite aux engagements pris au cours d'une réunion d'information qui s'est tenue le 28 mai 2019 à la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB), il est prévu de réaliser une étude globale dont les grandes lignes sont :

- réaliser un diagnostic de l'inondabilité de la vallée et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaire, etc.) sur l'inondabilité ;
- définir les caractéristiques de l'écoulement en crue (hauteurs d'eau, vitesses) ;
- proposer des solutions permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux :
 - non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratiques agricoles, ouverture de zone d'expansion des crues, etc.),
 - structurelles (aménagement des bassins versants).

Le coût estimatif de l'étude globale est d'environ 200 000 € TTC.

Le SMGOAO a élaboré un cahier des charges qui a été validé par les communes de la vallée de l'Escou et un premier partenaire financier (Agence de l'Eau Adour Garonne – 30%) avant engagement de la consultation.

En parallèle les ouvrages hydrauliques existants doivent faire l'objet d'une nouvelle autorisation conformément au décret n°2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations. Ce décret précise les modalités d'autorisation et de classement des ouvrages.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le SMGOAO est devenu gestionnaire de l'aménagement hydraulique de prévention des inondations suivant : le bras de décharge du Lapeyre à Ogeu-les-Bains.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Pour procéder à l'autorisation de l'aménagement hydraulique, le dossier de demande doit contenir des informations issues de documents réglementaires, produits par un bureau d'études agréé, et adressés aux services de l'Etat (DDTM / DREAL) :

- l'Etude De Dangers (EDD) de l'aménagement hydraulique qui permet de définir le niveau de protection sur lequel la collectivité s'engage, et qui devra être mise à jour tous les 20 ans ;
- la Visite Technique Approfondie (VTA) qui doit être réalisée tous les 5 ans ;
- l'organisation du gestionnaire avec les consignes écrites, notamment pour le suivi de l'ouvrage en cas de crue, et le rapport de surveillance ;
- le dossier environnemental, consistant à une évaluation environnementale de l'impact de l'ouvrage hydraulique sur le milieu.

Cette opération fera l'objet d'une tranche optionnelle lors de la consultation pour l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou. Elle aura pour objet la production des documents précités pour l'autorisation de l'aménagement hydraulique et le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat (DDTM / DREAL).

Le coût estimatif de cette tranche optionnelle est d'environ 50 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
• Etude hydraulique globale	167 000 € HT	Partenaires financiers :	
- étude tranche ferme :	85 000 € HT	- Agence de l'Eau AG :	30 000 €
- étude tranche optionnelle :	5 000 € HT	- Autres :	?
- relevés bathymétriques / topographiques :	77 000 € HT	Autofinancement SMGOAO, via participation CCHB :	220 000 €
• Régularisation du bras de décharge du Lapeyre	42 000 € HT		
Total opération globale :	209 000 € HT		
TVA (20%) :	41 000 € HT		
TOTAL global opération :	250 000 € TTC	TOTAL des recettes :	250 000 €

Le plan de financement pourrait être amené à évoluer en fonction des sollicitations des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré,

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical,

- **ADOpte** le présent rapport.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Europe)
- **AUTORISE** le Président à poursuivre l'ensemble des démarches suivantes :
 - Engager la consultation des bureaux d'études
 - Suivre le déroulement de l'opération
 - Solliciter les services de l'Etat (DDTM / DREAL) pour l'obtention des documents nécessaires à la régularisation
 - Engager toutes les démarches administratives

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/02/2020